

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2019**

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la mairie sur la convocation et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Présents (19) : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Anne-Marie SENOBLE, Jean-Pierre TRIPOGNEZ, Catherine CAZES, Gabriel VANGELI, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Jean-

Louis BONNEFOND, Jean-Luc EVEN, Sandrine GERIN, Lucette LABADILLE, Catherine LESSINGER, Alain PELLISSIER, Christina QUERMELIN, Jean RIFFAUD, Nelly RODIER NICOLI, Roselyne TRUKAN et Samenta VERSTRAETE, **conseillers municipaux**.

Absents représentés (3) : Antonio AGUILAR par Alain Pellissier, Jean-Louis VICENTE par Isabelle Maltaverne et Dominique LIORET par Sandrine GERIN.

Absent excusé (1) : Philippe ROUVIERE

Secrétaire de séance : Alain PELLISSIER.

ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018.

DECIDE : A l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 et de lui donner quitus de sa comptabilité.

DECIDE : A l'unanimité, d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2018, comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 543 478,23 € - Recettes : 5 403 885,07 € - Affectation en 1068 (RI) 1 614 974 €
soit un excédent 2018 de 1 245 435,84 €

Investissement : Dépenses : 1 696 482,90€ - Recettes : 1 628 666,52 €, soit un déficit 2018 de 67 816, 38 €

DECIDE : A l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats en recettes de fonctionnement de 1 245 435,84 €

DECIDE : Par 20 voix Pour et 2 contre, de voter le budget primitif 2019 et par section budgétaire et par chapitre comme suit : Fonctionnement : 3 825 000 € - Investissement : 3 604 000 €.

DECIDE : à l'unanimité, d'inventorier les dépenses affectables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

DECIDE : à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes d'habitation, foncières et sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2019.

DECIDE : d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant 2019	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale des sapeurs-pompiers	1000 €	A l'unanimité	
Amicale scolaire	4 000 €	A l'unanimité	
Anciens combattants	700 €	A l'unanimité	
Comité de jumelage	2 200 €	A l'unanimité	
Comité des Fêtes	5 000 €	A l'unanimité	Samenta Verstraete
GP Rando	500 €	A l'unanimité	Jean Riffaud
L'amitié au Mont gelé	500 €	A l'unanimité	
Le petit conservatoire	9 700 €	A l'unanimité	Catherine Cazes
Sté des propriétaires et chasseurs	300 €	A l'unanimité	
Tarot Club	250 €	A l'unanimité	
USGP	28 700 €	A l'unanimité	
Vignes Oubliées	1 700 €	A l'unanimité	
Vigilance Environnement	150 €	A l'unanimité	Jean-Pierre TRIPOGNEZ
Associations extérieures		A l'unanimité	
Comité entente anciens combattants	200 €	A l'unanimité	
Donneurs de sang	300 €	A l'unanimité	

DECIDE : à l'unanimité, d'étendre le périmètre de la subvention versée aux collèges de Montereau à ceux du canton de Montereau.

DECIDE : à l'unanimité, de créer deux postes, un d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et un d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (durée hebdomadaire de 20/35^{ème}) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

DECIDE : à l'unanimité, d'adhérer à SIPP'n'CO, ex SIPPAREC, pour la mise en concurrence des marchés de fournitures et services d'électricité et de gaz.

DECIDE : à l'unanimité, de signer une convention avec Orange pour le pylône installé au Mont, contre un loyer annuel de 8000 € révisable chaque année.

DECIDE : à l'unanimité, de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU avec pour objectifs d'actualiser les différentes pièces qui le constituent pour notamment le mettre en conformité avec l'état actuel du droit de l'urbanisme et d'assurer un urbanisme maîtrisé, d'accepter les modalités de concertation telles que définies ci-dessus, de consulter les personnes publiques intéressées, de confier, conformément aux règles des marchés publics une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU à un cabinet d'urbanisme non choisi à ce jour et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

PASSE aux affaires et questions diverses.

En Mairie, le 05 Avril 2019

**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**